

Maire Francis St-Pierre

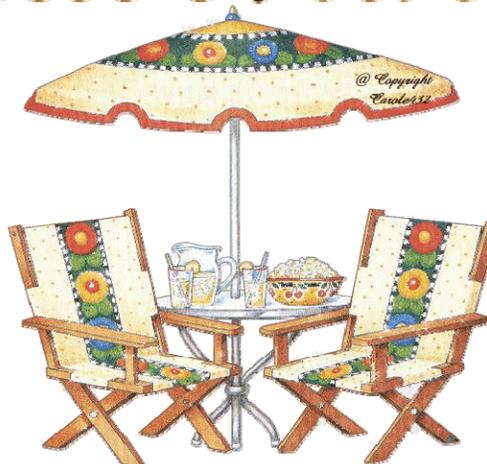
Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau  
Poste n° 2 Marie-Ève Dufour  
Poste n° 3 Roland Pelletier  
Poste n° 4 Jean-François Chabot  
Poste n° 5 David Leblanc  
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB	<a href="http://www.stanaclet.qc.ca">www.stanaclet.qc.ca</a>



*Passe un bel été*



- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Heures d'arrosage
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Avis publics
- Services municipaux
- Chroniques
- Loisirs et culture

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

### Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 2 juin 2014

Un avis de motion est donné que le règlement 426-2014 concernant le lotissement sera adopté à une prochaine réunion.

Un avis de motion est donné que le règlement 427-2014 concernant l'émission des permis et certificats sera adopté à une prochaine réunion.

Un avis de motion est donné que le règlement 428-2014 concernant le zonage sera adopté à une prochaine réunion.

Un avis de motion est donné que le règlement 429-2014 concernant le plan d'urbanisme sera adopté à une prochaine réunion.

Les élus municipaux acceptent la soumission d'Équitrac au montant de 45 907.21 \$, taxes incluses pour l'achat d'un tracteur à gazon. (Rés. 2014-06-71)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'employés pour le camp de jour 2014. (Rés. 2014-06-72)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'employés pour le soccer 2014. (Rés. 2014-06-73)

Les élus municipaux accordent le contrat à l'entreprise Projexco inc. au montant de 15 919.71 \$ plus taxes afin de procéder aux travaux sur différents ponts sur notre territoire. (Rés. 2014-06-74)

Les élus municipaux demandent à la MRC Rimouski-Neigette de faire une modification à son schéma d'aménagement concernant un secteur de villégiature. (Rés. 2014-06-75)

Les élus municipaux autorisent le directeur général à entériner les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013. (Rés. 2014-06-76)

Une motion de félicitations est donnée à monsieur Éric Forest pour avoir été président de l'Union des municipalités du Québec pendant plus de trois ans.

### PÉRIODE D'ARROSAGE

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

#### Entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

- Pour les occupants d'habitations à l'est de la rue de la Gare : les lundis et jeudis
- Pour les occupants d'habitations à l'ouest de la rue de la Gare : les mardis et vendredis.

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 7 juillet, 4 août, 2 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1<sup>er</sup> décembre.

**Responsable de la rédaction :** Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page :** Richard Ruest  
**Impression :** Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution :** septembre 2014  
**Tombée des articles :** 20 août 2014  
**Courriel :** municipalite@stanaclet.qc.ca  
**Site web :** [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

### Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

### VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

### COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Le secteur 1** = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

**Le secteur 2** = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.



: vidanges



: recyclage



: compostage

### HORAIRE DES COLLECTES

#### août 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

#### septembre 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

### COMPTES DE TAXES

#### LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

### TRACTEUR À VENDRE—VENTE PAR SOUMISSION

Tracteur Ford, modèle 1210, année 1988. Les équipements suivants sont inclus : tondeuse, souffleur, cabine.

Les soumissions devront être déposées au bureau municipal au plus tard le jeudi 17 juillet à 14 heures dans une enveloppe cachetée avec la mention SOUMISSION TRACTEUR À VENDRE – NE PAS OUVRIR.

Il sera possible d'en faire l'inspection le mardi 15 juillet de 9 heures à 10 heures au garage municipal.

## AVIS PUBLICS

### PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

#### QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 4 août 2014 à 20 heures au lieu habituel une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2014-02 portant sur l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 11 pieds au 45, rang 3 Neigette.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'une porte de garage de 11 pieds de hauteur au lieu de 9 pieds sur un garage en construction.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de juillet 2014.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

### PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

#### QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 4 août 2014 à 20 heures au lieu habituel une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2014-03 portant sur l'agrandissement d'une résidence en partie dans la marge arrière. Cette propriété se situe au 33, rue Ross.

Cette dérogation mineure consiste à permettre d'empiéter dans la marge arrière de 1,74 mètre pour l'agrandissement de la résidence.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de juillet 2014.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

## QUESTION DU MOIS

### Question 7



**Question 6 :** Que faire si le conducteur d'un véhicule me suit de trop près sur la route?

**Réponse :** J'augmente la distance entre mon véhicule et celui qui me précède en gardant mon calme

Si un véhicule vous suit de trop près sur la route et vous incommode, le mieux est d'adopter un **comportement prudent**. Comment?

Gardez votre calme et conservez une bonne distance entre votre véhicule et celui qui vous précède. Si jamais le conducteur trop pressé décide de vous dépasser dans une situation à haut risque, il pourra au moins se faufiler entre votre voiture et celle qui vous précède sans vous accrocher au passage.

Et, dès que la situation devient possible sans nuire à la circulation, libérez la voie pour le laisser vous dépasser.

Connaissez-vous les couleurs du Code de la route?

Quelle couleur indique :

- 1) une obligation d'arrêter
- 2) un établissement touristique public
- 3) un établissement touristique privé
- 4) un danger
- 5) des travaux de construction
- 6) une zone scolaire
- 7) diverses obligations

A) jaune-vert

C) jaune

E) bleu

G) rouge

B) blanc et noir

D) orange

F) brun

## SERVICES MUNICIPAUX

### UN P'TIT PEU D'URBANISME

L'aménagement de nos propriétés va bon train avec la belle saison qui bat son plein. C'est un aspect important de la qualité de vie d'une municipalité où la beauté d'un centre-ville et des zones rurales rend plus agréable la vie quotidienne. Le comité d'embellissement travaille depuis plusieurs années à la promotion de l'importance de bien aménager nos terrains.

La réglementation municipale oblige les propriétaires à faire un minimum pour l'aménagement de leurs propriétés. Voici quelques articles du règlement de zonage concernant la présence d'arbres :

**L'article 10.4** : « *Tout requérant d'un permis de construction pour l'érection d'un bâtiment principal sur un terrain possédant moins de 4 arbres d'un diamètre d'au moins 10 centimètres, mesuré à 1,3 mètre de hauteur, doit planter un minimum de 4 arbres d'une hauteur minimum de 1 mètre chacun, dont au moins 1 doit être situé dans la cour avant.* »

*Les arbres et arbustes ne doivent pas nuire à la visibilité et à la circulation routière, aux installations électriques, cacher les panneaux de signalisation et les feux de circulation. Ces arbres doivent être toujours vivants 24 mois après la fin des travaux de construction du bâtiment principal. Dans le cas contraire, ils doivent être remplacés. »*

Et voici des essences d'arbres qui sont permises sous certaines conditions :

**L'article 10.3** : « *Nul ne peut planter d'arbres d'une essence énumérée ci-après à l'intérieur de 8 mètres de la ligne d'emprise ou de toute servitude publique par le passage de l'égout et de l'aqueduc, et à moins de 3 mètres de toute autre limite de terrain :* »

- 1) *Le peuplier blanc*
- 2) *Le peuplier de Lombardie*
- 3) *Le peuplier du Canada*
- 4) *Le saule à hautes tiges*
- 5) *L'érable argenté*
- 6) *L'érable de Norvège*
- 7) *L'orme américain »*

Il est important de bien connaître les différents aspects de la réglementation lors de l'aménagement de vos terrains. Le service d'inspection de votre municipalité est là pour bien vous guider. Communiquez avec nous au 418 723-2816 et il nous fera plaisir de vous aider.

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

### RESPECT DES ANIMAUX

La Municipalité a un règlement concernant les animaux de compagnie. Celui-ci régit entre autres le contrôle des animaux en les empêchant de sortir du terrain. Quand un animal est retenu en laisse et que des passants s'amuse à le taquiner, il est fort probable que cet animal en vienne à vouloir se défendre peut-être même à charger et à mordre.

Il serait peut-être judicieux de renseigner les enfants, en particulier, qu'un tel comportement peut entraîner de graves conséquences.

Claudine Cléroux, inspectrice en bâtiment et en environnement

## CHRONIQUES

### BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Chers membres

Eh oui c'est l'été.....profitons-en....chaleur...vacances...bonne humeur...un livre à la main.....

N'oubliez pas notre concours qui prend fin le 11 septembre : « Mon souvenir d'été » (texte) et « Je dessine un paysage d'été ».

**HORAIRE D'ÉTÉ**: Nous vous attendons les mercredis de 19 h à 20 h 30 et les jeudis de 14 h à 16 h.

Vous aimez les revues : Ceux-ci sont à votre disposition à la bibliothèque : Coup de Pouce, Protégez-vous, L'Actualité, Les Débrouillards, Les Explorateurs; Sélection, Les Idées de ma maison, Québec Science, Decormag, Fleurs et jardins etc.;



Plusieurs nouveautés à la bibliothèque ... Abonnez-vous... Venez nous visiter...

Au plaisir de vous rencontrer. Vous pouvez me rejoindre au 418 723-1747 ou par courriel bibliostanaclat@hotmail.com

« La lecture est une amitié » (M.Proust).

Solange Cormier ( en remplacement de Anne-Hélène B ).

## L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



### LES RIVERAINS DOIVENT FAIRE LEUR PART POUR PROTÉGER L'EAU DU LAC

Nous rappelons l'importance pour les riverains du lac à l'Anguille de faire leur part sur leur terrain pour protéger le lac de la prolifération excessive des algues bleu vert.

**Les conseils de l'association sont les suivants :** Laisser pousser la végétation naturelle dans la bande riveraine en bordure du lac. Autrement dit, ne pas passer la tondeuse pour permettre à cette bande riveraine de revenir ou de demeurer à l'état naturel.

On peut planter des arbres et arbustes, mais sans arracher ce qu'il y a déjà (pelouse et autres plantes).

On ne doit pas mettre de paillis ou autres matériaux pour empêcher les herbes et autres plants de pousser de façon naturelle.

On ne doit pas tailler les arbres et arbustes, ni enlever les mauvaises herbes.

On ne doit pas aménager d'allées en pierre ou en asphalte dans la bande riveraine lors de l'aménagement d'un accès ou vue sur le lac.

On ne doit pas abattre les arbustes et les arbres existants, ni enlever les herbacées (ne pas tondre la pelouse). Autrement dit, les bandes riveraines déjà à l'état naturel doivent le rester.

On doit comprendre finalement qu'une bande riveraine efficace doit comprendre la strate des herbacées en plus des arbustes et des arbres.

On doit cesser toute fertilisation chimique ou naturelle ainsi que l'usage de pesticides dans la bande riveraine.

On s'interdit toute tentative de contrôle de la végétation par des moyens mécaniques ou par l'usage d'herbicides.

La nature va rétablir avec le temps les trois strates de végétation : herbacée, arbustive et arborescente constituant une bande riveraine efficace.

La nature va restaurer la végétation si on respecte la condition suivante : on ne doit pas à l'automne passer la tondeuse et raser tout le travail de restauration de végétation naturelle que la nature a réalisé durant l'été.

Combiné à d'autres gestes concrets (installations septiques adéquates, utilisation de savon et produits nettoyants sans phosphate), ces bons comportements vont à long terme améliorer et préserver la qualité de l'eau du lac à l'Anguille et prévenir la prolifération des cyanobactéries.

André Lévesque, président 418 722-9637

Contact page 6

## UNE IMPORTANTE MISE AU POINT ET DES PRÉCISIONS

Concernant l'article de juin 2014

### Dénaturer une bande riveraine de lac est interdit

Le dernier paragraphe de l'article  
**Interdiction de dénaturer une bande riveraine**

#### Au lieu de :

Il est interdit d'abattre les **arbres\*** et arbustes existants; les bandes riveraines déjà à l'état naturel doivent le rester.

\* sauf les arbres morts présentant un risque pour la sécurité.

#### On aurait dû plutôt écrire :

Il est interdit d'abattre les **arbres\*** et arbustes existants, **de couper les herbacées (c'est-à-dire de tondre la pelouse)**; les bandes riveraines déjà à l'état naturel doivent le rester.

\* sauf les arbres morts présentant un risque pour la sécurité.

André Lévesque, président 418 722-9637

## COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le 30 mai dernier avait lieu la soirée Échanges Vivaces en présence d'une vingtaine de personnes. Notre conférencière, madame Annick Dumouchel, nous a donné pleins de trucs sur la plantation et l'entretien des arbres. Et nous avons remis des épinettes et des chênes rouges à tous les participants. Les plants qui restent seront plantés dans les divers sites de la municipalité. Le comité a fait le tour des sites municipaux. Force est de constater que certaines personnes se sont servies dans les plates-bandes, car des plants manquent (il y a des trous dans les plates-bandes). J'aimerais vous rappeler que ce sont vos taxes qui paient ces plantes. Et que si nous devons remplacer des plants qui auraient dû repousser, et bien nous n'en avons pas pour en ajouter de nouveau. Ne l'oubliez pas!

### Concours Maisons Fleuries

C'est le 2 août prochain que nos deux juges circuleront dans les rues et routes du village pour le concours Maisons Fleuries. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Les juges décident quels aménagements seront jugés et notés. Ce sont seulement les aménagements en façade, visible de la rue qui sont jugés. Et pour ceux qui habitent un coin de rue, c'est l'adresse civique qui est jugée. Il y a 6 catégories : Ferme,

Commerces et édifices publics, Résidence à marge avant réduite (rue de la Gare et Principale dont la façade est près du trottoir), Résidences Village, Résidences hors village et Élités. Pour cette dernière catégorie, comme nous visitons aussi la cour arrière, vous serez appelés pour donner votre consentement pour le jugement. Vous pouvez obtenir les grilles qui servent pour le jugement aux heures habituelles du bureau municipal. Voici les critères de jugement du concours :

- Fleurs
- Arbres et arbustes (n'est pas dans la grille pour Marge avant réduite)
- Pelouse (n'est pas dans la grille pour Marge avant réduite)
- Utilisation de matériaux inertes
- Mise en valeur du site
- Affichage pour les commerces
- Bâtiments pour les fermes

Bon été et bon jardinage!

Martine Pinel



### MOT DES JARDINS DE LESSARD



Bonjour à tous,

Cette année, tous les jardins ont trouvé preneur! Nous sommes très fiers de l'intérêt grandissant que la population

de St-Anaclet porte aux jardins communautaires.

#### Rappel

Nous tenons à rappeler aux jardiniers de mettre les roches à l'endroit indiqué. Il est important de ne pas les laisser traîner aux abords des jardins, il en va de la sécurité des employés municipaux qui en assurent la tonte.

De plus, de la paille nous sera bientôt livrée pour diminuer la croissance des mauvaises herbes de l'allée centrale et des allées qui sont situées entre les jardinets. Chaque jardinier doit participer à leur entretien. Pour ce faire, vous devez étendre de la paille dans la portion qui borde votre jardin.

Enfin, nous rappelons aux jardiniers qu'il est permis d'arroser le mardi et le vendredi. En dehors de ces journées, des contenants blancs sont mis à votre disposition. Si vous venez au jardin les journées où il est possible d'arroser, ne vous gênez pas pour les remplir.

#### Invitation

Cet été, nous fêtons notre cinquième année d'existence. Que de travail réalisé depuis les débuts des Jardins des Lessard. Pour souligner cet événement, lorsque l'été tirera à sa fin, nous aimerions inviter la population à une grande soupe communautaire réalisée à partir de légumes de nos jardins. Par le fait même, nous aimerions réunir des maraîchers et des marchands de St-Anaclet pour faire connaître nos ressources à la communauté. Cette activité devrait se dérouler le 13 septembre en après-midi. D'autres détails suivront dans l'édition du *Contact* du mois de septembre.

#### Saviez-vous que...

Saviez-vous que les Jardins de Lessard portent le nom du fondateur de notre municipalité? C'est en mars 1696 que le gouverneur Frontenac concède à Pierre de Lessard et sa femme Barbe Fotin un territoire qui évoluera pour être ce que nous connaissons aujourd'hui. C'est pour lui rendre hommage que nous avons décidé de reprendre son nom pour nos jardins communautaires.

Saviez-vous que l'année 2014 représente *l'année internationale de l'agriculture familiale*? L'ONU indique que le but de cette année thématique est de rehausser l'image de la petite agriculture et de montrer que sa contribution est significative dans l'éradication de la faim et de la pauvreté. À notre tour, nous tenons à souligner les efforts de nos jardiniers à la participation de ce grand mouvement mondial!

Bon jardinage! Nous reprenons *contact* au mois de septembre!

Les membres du comité des Jardins de Lessard  
jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

## SERVICE D'INFORMATION AUX AÎNÉS

### Types d'abus et de maltraitance

**Question :** Empêcher quelqu'un d'aller voter est-il un abus ?

**Réponse :**

#### Qui est susceptible d'abuser ?

Un membre de la famille, un ami, un voisin, une personne payée pour s'occuper de la personne aînée, etc.

#### Qu'est-ce que la maltraitance ou l'abus envers une personne aînée ?

**Violence psychologique :** prendre les décisions à la place de la personne aînée, s'adresser à elle en criant, tenir des propos méprisants sur ses incapacités, l'humilier, l'intimider, etc.

**Violence physique :** la bousculer, l'obliger à demeurer dans sa chambre, lui donner des médicaments de façon inappropriée, la blesser volontairement, lui lancer des objets, etc.

**Violence sexuelle :** l'agresser sexuellement, lui faire des remarques dégradantes sur son apparence physique, la harceler, etc.

**Exploitation financière :** la forcer à signer une procuration, à modifier son testament, à vendre ses biens ou sa maison, voler son argent, ses chèques de pension ou ses biens personnels, lui faire payer un prix excessif en échange de biens ou de services, profiter d'une procuration qu'elle a signée pour lui soutirer de l'argent, etc.

**Négligence :** négliger de lui donner les soins requis, la priver de nourriture adéquate ou en quantité suffisante, ignorer son hygiène corporelle, la laisser dans des vêtements souillés, etc.

**Abus de droits :** ouvrir son courrier à son insu, l'empêcher d'aller voter, l'empêcher de recevoir ou de rendre visite à qui elle veut, etc.

La maltraitance peut se vivre partout. Elle affecte les femmes et les hommes âgés de toutes classes sociales et de toutes cultures.



### Un été qui s'annonce bien pour la Corporation du patrimoine

#### Prix pour la restauration de la forge St-Laurent

Le 17 juin dernier, la MRC de Rimouski-Neigette et le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent ont décerné à la Corporation du patrimoine le **Prix du Patrimoine dans la catégorie Sauvegarde, restauration et conservation** pour la restauration de la forge St-Laurent réalisée de 2007 à 2011. Ce prix attribué aux deux ans rend hommage à ceux et celles qui contribuent à sauvegarder nos richesses patrimoniales. Le jury a souligné la qualité du projet réalisé à coût modeste grâce à une équipe de vaillants bénévoles et à de généreuses contributions du milieu. Le prix constitue un laissez-passer pour le Concours régional des Prix du patrimoine qui réunit des aspirants des 8 MRC du Bas-St-Laurent. Les gagnants régionaux seront connus au Témiscouata le 14 septembre prochain.



Enseigne de la forge  
(Jean Bouchard, 2013)

#### Ouverture de la forge au public cet été

C'est officiel. La forge sera ouverte au public cet été :

**du 21 juin au 31 août**

**samedi et dimanche de 12 h à 18 h**

**entrée libre avec une contribution volontaire suggérée de 3 \$ par adulte**

**animateur : Louis-André St-Laurent, petit-fils du forgeron Léo St-Laurent**

L'embauche d'un petit-fils du forgeron comme animateur résulte d'un heureux concours de circonstances. Louis-André mettra en œuvre ses talents d'artisan et ses qualités personnelles à la forge opérée par son grand-père de 1939 à 1973. L'intérieur de la forge, avec les outils du forgeron sur place et le feu de forge opérationnel, est tel que Léo St-Laurent l'a laissé il y a 40 ans. Un stationnement gratuit est accessible tout près de la forge. Passez le message à la parenté et aux amis en visite dans la région. **Bienvenue à la forge St-Laurent, lieu d'interprétation du métier de forgeron!**

#### St-Anaclet sur les circuits touristiques *Histoires et horizons de la MRC*

La MRC de Rimouski-Neigette fait la promotion de circuits touristiques sur son territoire. Une brochure illustrée et des ressources Internet sont disponibles pour documenter des parcours qu'il faut découvrir. St-Anaclet est très bien positionné dans ces parcours. Pas moins de 8 lieux d'intérêt sont suggérés et bien décrits : l'église, la forge, la maison Côté dans le rang 3 Ouest. On propose aussi la **porcherie-abattoir chez Pitt Fournier** au bout du Petit rang 3 où un panneau d'interprétation est installé pour décrire l'histoire et l'usage de ce bâtiment original dont la restauration a mérité un prix en 2008. À Neigette, la MRC propose la chute Neigette (évidemment!), le four à chaux, le pont couvert et la vallée de la Neigette. Nous saluons cet effort de la MRC pour promouvoir des attraits de la région, notamment dans des secteurs moins fréquentés, mais que les touristes auront plaisir à découvrir.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine, [patrimoine-anaclet@hotmail.com](mailto:patrimoine-anaclet@hotmail.com)

## NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous tous et toutes.

Recherchons encore locataire pour l'étage du presbytère.

**Si vous possédez des parents, amis(es) et/ou ancêtres dans le cimetière, vous devriez lire ce qui suit et nous appeler (418 723-2883 ou 418 724-4844) si vous connaissez ces gens ou si vous avez des renseignements qui peuvent nous aider à retrouver ces familles.** Tous les lots dans la liste qui suit ont des monuments qui sont cassés. Si personne n'a d'intérêts pour ces pierres, elles seront retirées du cimetière à la fin du mois d'août 2014. Des réparations devront être effectuées afin que ces pierres demeurent en place. De plus, certaines concessions de lots sont terminées puisqu'elles ont plus de 100 ans. Si les familles ou descendants ne renouvellent pas le bail de la concession, la fabrique reprendra ces lots et en disposera selon les besoins futurs.

Numéro de lot	Nom sur le monument	Date d'inhumation	Nom du conjoint	Nom du concessionnaire	Parents	Concession terminée
IAD-05	Ernest Gagné	13 février 1950	Célibataire	Inconnu	Auguste Gagné Philomène Gosselin	non
IAF-11	Exupère Côté	31 juillet 1920	François couture	Inconnu		non
IAG-02	Marie-Louise Ratté	29 décembre 1909	Fortunat St-Laurent	Inconnu		oui
IAG-06	Hilaire Heppell	26 septembre 1908	Ursule St-Laurent	Inconnu		oui
IAG-07	Clara Ruest	29 août 1929	Omer Légaré	Inconnu		non
IAH-04	Eugénie Bélanger	13 décembre 1918	Joseph Beaupré 1er Alphonse Pineau 2e	Inconnu		non
IAH-10	Joseph St-Laurent	7 décembre 1935	Adéline Clément	Inconnu		non
IAH-15	Marie Lavoie	20 octobre 1936	Victor-Xavier Ruest	Inconnu		non
IAJ-13	Johnny Pineau	13 novembre 1925	Célanire Gauthier	Inconnu		non
IAG-17	Rose-Délima ruest	27 août 1907	Joseph Proulx	Inconnu		oui
IAG-21	Vitaline Canuel	22 mai 1966	Louis Brisson	Inconnu		non

À la fin de mai, les états financiers de la Fabrique indiquent un léger retard dans les capitations perçues et nous avons une augmentation intéressante des dons reçus. À ce jour, nous avons reçu des dons plus importants que les années passées des gens qui ont acquitté leur capitation. De plus, en juin une personne décédée a légué, par le biais de ses enfants, à la Fabrique une somme de 3 000 \$. Un merci bien spécial à cette famille et si cela peut en inspirer d'autres et bien tant mieux.

Nous avons reçu des offres pour modifier le système de chauffage et passer de l'huile à la biomasse, moins polluant et plus économique dans les coûts récurrents. Cependant, les coûts de conversion sont très élevés et l'Assemblée de Fabrique est à voir ce que nous pourrions faire pour procéder avant l'hiver. On vous tient informé de nos orientations.

Merci à tous les paroissiens qui ont effectué le paiement de leur capitation. Pour ceux qui ne l'ont pas fait encore, ne nous oubliez pas, l'avenir de votre Fabrique, ça vous concerne tous!

Salutations cordiales,



Maurice Lepage, Président

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### LIGUE DE BALLE DONNÉE



La Ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet vous invite à son traditionnel tournoi qui se déroulera les 11, 12 et 13 juillet prochain au terrain de la localité. Une vingtaine d'équipes se disputeront les honneurs tout au long du week-end dans trois catégories différentes. Une catégorie

au niveau des équipes de la Ligue, une seconde catégorie entreprise ou familiale et enfin compétition. Veuillez prendre note qu'il y aura service de bar et de restauration sous la responsabilité du Club Lions de Saint-Anaclet. Les profits de ce tournoi seront partagés entre la Ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet dans le but de continuer l'amélioration de sa Ligue et le club Lions qui parraine plusieurs oeuvres dans la communauté. La Ligue qui compte huit équipes a entrepris sa 28<sup>e</sup> saison le 19 mai dernier. Les parties se déroulent les dimanches, lundis et mercredis. Notons que le souper méritas aura lieu le 13 septembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet, pizza sur B.B.Q. au menu et l'animation musicale avec Mathieu Lavoie.

Bonne saison à tous.

Gaétan Pelletier, secrétaire

### COURS DE PEINTURE AVEC DENY CLOUTIER

Lundi 29 septembre 2014

Lundi 24 novembre 2014

Inscription obligatoire auprès de Réjeanne Fournier

418 724-7471 (maison), 418 732-9899 (cell)

Les cours sont donnés à la salle Réal-Lamontagne à 18 h 15 pour inscription et à 18 h 30 le cours commence.

Le prix est de 40 \$ pour la peinture (toile, pinceaux et peinture fournis) Le cadre est à 30 \$ et est à votre discrétion. Merci et à bientôt.

Réjeanne Fournier

## FORMATION SECOURISME



Cette formation peut être utile pour quiconque, mais notre clientèle cible est les membres des organismes qui tiennent des activités communautaires. Seriez-vous capable de prévenir et de gérer les urgences lors du déroulement de votre activité.

Une formation (3½ h) est disponible à un coût de 30 \$ par personne, s'il y a un minimum de 12 participants (es). En plus, vous apprendrez à vous servir d'un défibrillateur cardiaque comme celui disponible au Centre communautaire.

Cette formation aura lieu en mai à St-Anaclet. Pour plus d'information et inscription, rejoindre Carl Lavoie au 418 725-5389.

Table d'harmonisation, Roland Pelletier

## VISITES À SAINT-FABIEN

### UNE ACTIVITÉ POUR TOUS LES 50 ANS ET PLUS

#### A) Mine de barytine

Découvrez les vestiges de la brève épopée minière de Saint-Fabien avec la visite du tunnel, l'interprétation des minéraux et la vidéo des anciens travailleurs, un guide vous y attend. La barytine est un minéral qui peut être incolore, blanc gris, brun, bleu ou rouge et qu'on retrouve dans les roches sédimentaires, ignées et métamorphiques. Venez découvrir tous les usages possibles.



#### B) Musée de la grange octogonale Adolphe-Gagnon

La grange octogonale est un patrimoine bâti exceptionnel qui remémore la riche histoire de nos ancêtres agriculteurs du Bas-Saint-Laurent. Cette cathédrale de bois datant de 1888 a été restaurée et est ouverte en tant que musée. À l'intérieur, sur quatre étages, des thèmes tournant autour de l'agriculture sont exploités : architecture et techniques, outils aratoires, travail des femmes sur la ferme et à la maison, semences et récoltes, historique de la région.



La Table d'harmonisation pour le loisir des aînés vous offre **gratuitement** le transport par autobus. Il ne vous reste que le coût des billets d'admission totalisant 12 \$ pour les deux visites.

Pour réserver sa place, il suffit de rejoindre Carl Lavoie (418 725-5389) au Service des loisirs et de la culture de St-Anaclet au plus tard le 26 août.

L'activité se tient le jeudi 28 août, départ à 12 h 15 du Centre communautaire, retour vers 16 h.

Roland Pelletier, pour la Table d'harmonisation

Contact page 10

## POKER-RUN TRACTEURS ROSES

La fondation LES TRACTEURS ROSES, (organisme dont le but est d'amasser des fonds afin de lutter contre le cancer et aussi d'aider les différentes associations caritatives de la région) et la municipalité de Saint-Anaclet organisent un poker-run à moto dont les dons recueillis iront à la Maison Marie-Élisabeth de Rimouski.

Cette activité consiste à effectuer une randonnée à moto d'un parcours d'environ 250 km dont le départ est samedi le 5 juillet à 9 h 30 au bureau municipal. Il en coûte 20 \$ par personne.

Le retour des motocyclistes est prévu vers 14 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La population est invitée à venir assister à l'arrivée des motos.

Sur place, animation musicale, jeux d'habileté à moto, service de bar et de restauration à prix modiques dont je le rappelle les profits, les pourboires et les dons seront remis à la Maison Marie-Élisabeth.



## VACANCES



Veillez prendre note que je serai en vacances du 28 juillet au 13 août inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer avec moi au 725-5389 avant les dates mentionnées ci-dessus.

Je vous remercie de votre collaboration et bonnes vacances. Carl

## APPEL AUX ORGANISMES

Pour tous les organismes qui n'ont pas encore donné leurs dates de réservation pour leurs activités et qui désirent les publier dans le répertoire du Service des loisirs et de la culture, vous avez jusqu'au 25 juillet pour le faire.

Carl au 418 725-5389